AMORCE

colloque

6 et 7 juillet 2011
Conseil Général de la Gironde
Bordeaux

Journées juridiques

"Collectivités et gestion des déchets"

Toute l'actualité

Gironde CONSEIL GENERAL

Journées juridiques

"Collectivités et gestion des déchets"

Les récentes réformes des collectivités territoriales et de la planification de la gestion des déchets interrogent sur la nouvelle stratégie territoriale en matière d'élimination des déchets : quel avenir des syndicats à compétence déchets ? Des petites structures ? Quel pouvoir du Préfet ? Quel champ et quelles prérogatives des plans de prévention et de gestion des déchets ?

En parallèle, alors que certains territoires sont en manque d'exutoires et que sur d'autres des installations fonctionnent en sous-capacité, la question du cadre juridique des flux de déchets entre territoires est majeure.

Le cadre réglementaire de la collecte et du traitement est lui aussi en pleine évolution, depuis l'obligation de collecte des gros producteurs de bio déchets à l'évolution de la réglementation applicable aux installations de traitement de déchets. Le choix des modes de gestion de ces installations reste une question prégnante.

Enfin, la généralisation des REP (responsabilité élargie du producteur) et la multiplication des acteurs nous invite à nous questionner sur la nature juridique des divers contrats conclus par les collectivités et, plus largement, sur les relations des REP avec le service public d'élimination des déchets.

Accueillis par le Conseil Général de la Gironde, nous réfléchirons ensemble aux conséquences de toutes ces évolutions réglementaires récentes ou en cours de préparation, et ferons un bilan de mise en oeuvre des Lois Grenelle.

Espérant vous compter nombreux parmi nous.

Gilles VINCENT
Président d'AMORCE

9h00 : Accueil inscriptions

9h30 : Ouverture du colloque

Alain RENARD, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde
Gilles VINCENT, Président d'AMORCE

Gestion des déchets : nouvelle stratégie territoriale

10h00 - 10h45 : Réforme territoriale : évolution des compétences déchets des collectivités

- Présentation de la réforme
  Me Pierre-Stéphane REY, Itinéraires Droit Public
- Le cas de la Gironde
  Jean-Marie DARMIAN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde, membre de la CDCI de la Gironde

10h45 -12h00 : La nouvelle planification

- Présentation des nouveaux plans déchets
  Olivier DAVID, MEEDDTL
- Conséquences : la vision du Conseil Général de la Gironde
  Alain RENARD, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde
- La force obligatoire des plans et la notion de compatibilité
  Me Blaise EGLIE-RICHTERS, SCP Sartorio - Lonqueue - Sagalovitsch & Associés

12h00 - 12h15 : Flux de déchets entre territoires : état des lieux et cadre juridique

Katell BRANELLEC, AMORCE

12h15-12h45 : Grenelle : où en sommes-nous ?

Nicolas GARNIER, AMORCE

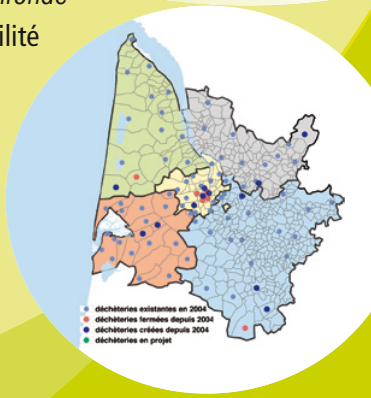

12h45/14h15 : Déjeuner

mercredi 6 juillet *(après-midi)*

Evolution du cadre réglementaire de la collecte

14h15 - 15h00 : Réglementation de la collecte

- Cadre juridique
  Katell BRANELLEC, AMORCE
- Retour d'expérience d'une collectivité
  Daniel FAUCHER, Communauté Urbaine de Bordeaux

15h00 - 15h45 : L'obligation de collecte des gros producteurs de bio déchets

- Présentation de la réglementation
  Olivier DAVID, MEEDDTL
- Retour d'expérience d'une collectivité
  Eric BUFFO, SMICVAL du Libournais Haute-Gironde

15h45/16h00 : Pause

mercredi 6 juillet *(après-midi)*

16h00 - 16h45 : Déchèteries : révision de la rubrique ICPE

- Présentation du nouveau cadre réglementaire
  Maël ANDRIEU, MEEDDTL
- Conséquences : la position d'une collectivité
  Intervenant à définir

16h45 - 17h45 : REP et service public : quelles relations juridiques ?

Me Thibault SOLEILHAC, Lamy et associés

- Nature juridique des relations entre les collectivités et les éco-organismes
- Évolution des contrats entre collectivité et opérateurs

jeudi 7 juillet *(matin)*

Evolution du cadre réglementaire du traitement

8h45 - 10h15 : Évolution du cadre réglementaire des installations de traitement

- Cadre réglementaire : nouveautés et révisions en cours
  Maël ANDRIEU, MEEDDTL
- Retours de collectivités
  Intervenants à définir

10h15 - 11h00 : Mâchefers - révision de la circulaire de 1994

- Présentation du nouveau cadre réglementaire
  Olivier DAVID - MEEDDTL
- Quelles conséquences pour les collectivités ?
  Patrick SZIMKOWIAK, V2E et Pierre SILVESTRE, Consultant

11h00 - 12h30 : Montages juridiques des installations de traitement

Me Xavier MATHARAN, Cabinet Matharan Pintat Raymundie

- **11h00 - 11h30 :** contrats de partenariat, SEM, SPL, quelle opportunité pour le service public d'élimination des déchets ?
- **11h30 - 12h00 :** marché public
- **12h00 - 12h30 :** délégation de service public

En pratique...

Lieu
Conseil Général
de la Gironde
Immeuble Gironde
Esplanade Charles de Gaulle,
33074 Bordeaux Cedex

Date Limite d'inscription
jeudi 23 juin 2011

Réglement et conditions

- Pour les professionnels, le règlement est à joindre OBLIGATOIREMENT au bulletin d'inscription rempli et à renvoyer à AMORCE. Sinon, l'accès à la manifestation sera refusé.
- Pour les collectivités et administrations, la signature par l'autorité compétente (nom et fonction) sur le bulletin fait office de bon de commande.
- **Toute personne s'inscrivant après la date limite sera surfacturée de 30%.**

La facture sera envoyée à chaque participant après la manifestation.

AMORCE n'est pas agréé organisme de formation : aucune convention de formation ne pourra être délivrée.

Annulation
Toute annulation écrite non parvenue au plus tard le **lundi 27 juin 2011** ne pourra donner lieu à un remboursement et le montant total sera facturé.

bulletin d'inscription

A retourner avant le 23 juin 2011 à AMORCE

7 rue du Lac - 69422 LYON Cedex 03
Fax : 04 72 74 03 32 / Tél. : 04 72 74 09 77
colloque@amorce.asso.fr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction :.....

Collectivité ou Organisme :.....

N° SIRET : .....

Adresse :.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

J'ai pris connaissance des conditions du colloque et je m'inscris :

☐ **Le mercredi 6 juillet** (journée complète)
☐ **Le jeudi 7 juillet** (matinée)

Frais de participation

- Adhérent AMORCE n° ..... ☐ 1 jour : 210€* ☐ 2 jours : 320€*
- Non adhérent : ☐ 1 jour : 320€* ☐ 2 jours : 480€*

* Prix en Euros nets de taxe, établissement non assujetti à la TVA. Ce prix comprend la participation à la journée, le déjeuner et les pauses. Le transport et l'hébergement sont aux frais des participants. **Toute personne s'inscrivant après la date limite sera surfacturée de 30%.**

Mode de règlement (la facture sera envoyée après la manifestation) :

☐ par chèque bancaire ou postal joint à l'ordre d'AMORCE
☐ par virement à l'ordre d'AMORCE (Inscrire comme libellé «CGD»)
☐ par mandat administratif (Inscrire comme libellé «CGD»)

Domiciliation : CL Lyon - Code banque : 30002
Code guichet : 01000 - N° compte : 0000791561N - Clé : 89
N° SIRET : 347 762 114 000 28

Veuillez utiliser un bulletin par personne, photocopies acceptées.

Signature et cachet de l'organisme (obligatoire)

Affranchir
au tarif
en vigueur

AMORCE
7, rue du lac
69422 LYON Cedex 03

Journées juridiques

"Collectivités et gestion des déchets"

6 et 7 juillet 2011
Conseil Général de la Gironde
Bordeaux

Contact

AMORCE - Adeline PANNETIER
et Audrey BERNARDI
colloque@amorce.asso.fr
Tél.: 04 72 74 09 77
ou Fax : 04 72 74 03 32

Accès :
Conseil Général de la Gironde
Immeuble Gironde

Depuis la gare St Jean :
Prendre Tram C, direction Les Aubiers,
→ arrêt Porte de Bourgogne
Prendre Tram A, direction Mérignac Centre,
→ arrêt Palais de Justice
Remonter le Cours Maréchal Juin sur 300 m

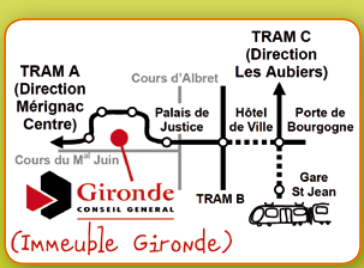

Pour votre trajet, pensez aussi au covoiturage.
Rendez-vous sur le site
www.tribu-covoiturage.com

Graphisme : éric achard
eric.achard2@aliceadsl.fr • 06 80 21 90 43
Crédits photos : Conseil Général de la Gironde, Organom - © Daniel Gillet, Réseaux des Ressourceries, SIDOM d'Antibes, SIEVD.
Imprimé sur papier 100% recyclé